



**SCHEMA REGIONAL D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE ET
D'EGALITE DES TERRITOIRES PROVENCE-ALPES-COTE-D'AZUR**

FORUM PROSPECTIVE

15 FEVRIER 2017

Document support au « débat préalable sur les objectifs »

(Éléments de diagnostic et lignes directrices)

1 / *Éléments de diagnostic territorial de la région*

Terre de contrastes, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur est composée à la fois de 75 % d'espaces naturels et de grandes aires urbaines où vit 80% de la population régionale. Ces quatre grandes aires urbaines localisées sur le littoral et le long de la vallée du Rhône, sont structurées autour de 2 grandes métropoles (Aix Marseille Provence et Nice Côte d'Azur). La région compte également des territoires ruraux et de montagne, des villes moyennes, des centres bourgs, des territoires périurbains aux caractéristiques particulières.

Près de 5 millions d'habitants vivent en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Avec le passage de 22 à 13 régions au 1^{er} janvier 2016, elle devient la 7^{ème} région la plus peuplée de France métropolitaine et reste la 3^{ème} la plus densément peuplée. La richesse économique qu'elle dégage la place au 3^{ème} rang français en termes de Produit Intérieur Brut par habitant.

L'atlas régional de l'INSEE, de juin 2016, complète ces éléments de diagnostic et d'enjeu de développement régional.

Des métropoles structurantes, essentielles au développement, à l'innovation et à la croissance économique qui attirent les diplômés du supérieur

Ouverts sur la Méditerranée, les territoires métropolitains d'Aix Marseille Provence, Nice Côte d'Azur, Toulon Provence Méditerranée et l'agglomération avignonnaise constituent un véritable potentiel de croissance économique pour le territoire régional. Par le nombre d'entreprises qu'ils concentrent, ces territoires sont de véritables moteurs de l'économie régionale. Ils représentent des pôles de concentration (services, emploi, population...) et d'attraction (économique, culturelle, sociale...). Ils assurent aussi des fonctions de redistribution et de diffusion de ressources, d'aménités, de complémentarités économiques, sur un très large territoire, à la fois périurbain et rural.

Spatialement, ils se développent selon un double processus : la polarisation des populations, des activités, des services, de la richesse, d'un côté ; l'extension de leur aire d'influence de l'autre, laquelle passe par un étalement urbain et un élargissement du périmètre de captation de ressources très diverses (énergétiques, agroalimentaires...) qui leurs sont nécessaires.

Les métropoles sont des espaces riches en opportunités économiques, sociales et culturelles qui peuvent générer un durcissement de la compétition territoriale et un étirement de la hiérarchie urbaine.

Par leur situation, leur taille et leur poids démographique, elles captent et concentrent les flux et constituent des portes d'entrée de la mondialisation. Par conséquent, elles sont un enjeu d'attractivité, de cohésion, de compétitivité et de développement durable, sur l'ensemble du territoire régional.

Malgré de formidables atouts, l'attractivité de la région est aujourd'hui en perte de vitesse

Après 50 ans de forte croissance démographique, la dynamique régionale s'est ralentie, contrairement aux régions littorales d'Occitanie et de Nouvelle Aquitaine. Elle est désormais plus lente que dans le reste du pays. La croissance démographique de Provence-Alpes-Côte d'Azur repose actuellement sur l'excédent naturel. Certains territoires conservent néanmoins une forte attractivité résidentielle. C'est le cas des départements alpins, ou du Var, par exemple. En revanche, le littoral voit diminuer la part des jeunes dans sa population.

Comme le reste du pays, la région vieillit. Désormais, ses habitants sont en moyenne âgés de 42,1 ans, soit 2,3 ans de plus qu'au début des années 2000. Une personne sur 3 aurait plus de 65 ans en 2030.

Provence-Alpes-Côte d'Azur est la 3^{ème} région la plus touchée par la pauvreté (derrière la Corse et les Haut-de-France)

En 2012, 830 000 habitants (soit 16,9 % de la population) de Provence-Alpes-Côte d'Azur vivent sous le seuil de pauvreté. La moitié des ménages pauvres de la région vit avec moins de 764 euros par mois. Les jeunes et les familles monoparentales sont les plus exposés à ce risque.

Le logement, est un facteur essentiel du développement économique, de l'attractivité et de la compétitivité régionale

Du fait de sa géographie, les zones habitables en région sont soumises à de fortes contraintes. Le prix du foncier demande un taux d'effort élevé qui nuit à l'attractivité du territoire (difficulté pour se loger, notamment pour les salariés des services à la personne et les saisonniers). Par conséquent, l'habitat est le plus souvent collectif et l'accès à la propriété reste difficile. D'ici à 2030, il faudrait construire chaque année 30 600 à 36 400 logements pour répondre aux besoins et aux évolutions de la demande (décohabitation, besoin de logements sociaux, logements en accession modérée pour les actifs, dont les saisonniers, les agriculteurs ...).

En 2013, le logement social représente 12 % du parc de logements, alors que 70 % des ménages de Provence-Alpes-Côte d'Azur ont un revenu leur permettant d'être éligibles. La production moyenne est inférieure à 5 logements par an pour 1 000 habitants. Il est à noter que ce taux régional de logement social inférieur à la moyenne nationale s'explique par un manque de foncier ne permettant pas de répondre aux besoins ;

Le foncier est soumis un phénomène de spéculation, il est surconsommé par rapport à l'évolution démographique

La consommation foncière est en effet deux fois plus rapide que l'évolution démographique dans notre région, alors que l'usage des sols fait l'objet de conflits, contraint par la géographie et les risques majeurs, naturels et technologiques.

Dans ce contexte, la préservation des terres agricoles est un enjeu central : elles représentent 21 % de la superficie régionale, contre 56 % en Ile-de-France, 52 % en Auvergne – Rhône Alpes et 47 % en Occitanie. Entre 2011 et 2015, ces espaces ont diminué de 3 600 ha au profit de l'artificialisation. 44 % de la surface agricole utile (SAU) se situe dans les communes urbaines (3 fois plus que la moyenne nationale).

La moitié des sols artificialisés entre 2011 et 2015 est située dans les communes des très grands pôles urbains et en dehors de leur ville-centre et confirme un processus d'étalement urbain prononcé. Cette consommation induit des charges importantes en équipements pour les collectivités. L'agriculture irriguée, en particulier, est sujette à une forte pression foncière avec une baisse de 26% des surfaces irrigables depuis 1970 et de 22% depuis 2000 dans les territoires péri-urbains. C'est la pérennité de certaines productions agricoles et le maintien de nombreuses exploitations qui est en jeu mais également l'équilibre de certaines structures d'irrigation, avec des enjeux plus larges en cas de liens étroits entre irrigation gravitaire et recharge des nappes souterraines.

La région bénéficie d'équipements de premier rang (Grand Port Maritime de Marseille, aéroports de Marseille-Provence et Nice Côte d'Azur) pour assurer son rayonnement et son attractivité. Ces équipements méritent d'être mieux intégrés à un réseau intermodal global pour garantir la compétitivité du territoire à l'international.

La densité de l'offre de soins est importante mais est inégalement répartie sur le territoire

Pour le domaine ambulatoire (activité libérale et salariée), on compte 347 médecins pour 100 000 habitants contre 309 pour l'ensemble de la France. Mais l'accès aux soins reste difficile pour les départements alpins s'expliquant par la topographie, la longueur des trajets et la faiblesse de l'effectif médical. La part des médecins généralistes de plus de 60 ans est particulièrement élevée dans les zones de montagne déjà faiblement dotées. Leur effectif risque ainsi de se réduire fortement dans les années à venir.

L'offre hospitalière est plus abondante que l'offre nationale et se concentre dans les grands centres des départements du littoral. Le temps d'accès aux services d'urgences est inférieur à 30 minutes pour plus de 96% de la population. Des mesures spécifiques sont prévues par le SAMU pour les territoires ruraux, alpins et les moins peuplés qui se trouvent le plus éloignés des services.

Des déplacements en constante progression dans un espace polycentrique

Près de 80% des habitants de Provence-Alpes-Côte d'Azur réside dans un des grands systèmes urbains, articulés autour de plusieurs centralités avec des zones d'emploi très concentrées. Les déplacements y sont plus longs et réalisés en majorité en voiture dès qu'on s'éloigne des centres villes. Les temps de trajets quotidiens entre le domicile et le travail sont plus élevés dans la région que la moyenne française (47 minutes en moyenne par trajet contre 35 min). Les distances moyennes parcourues sont aussi supérieures à la moyenne française (36 km contre 25 km).

A l'horizon 2030, la croissance de la mobilité régionale va inéluctablement se poursuivre, passant de 8 millions en 2013 à 10 millions de déplacements régionaux quotidiens de moyenne et longue distance (déplacements supérieurs à 3 km).

La population de Provence-Alpes-Côte d'Azur utilise aujourd'hui très majoritairement l'automobile dans ses déplacements quotidiens y compris de courte distance, la part modale des transports en commun est faible (1,7% des déplacements régionaux > à 3 Km).

La mise à niveau des infrastructures existantes et le développement de la complémentarité entre les différentes mobilités sont donc des enjeux majeurs pour la région et ses habitants.

Ainsi, la région est caractérisée par un fort taux de congestion sur les réseaux routiers, en particulier dans les espaces métropolitains :

- ✓ 3^{ème} région avec le plus fort encombrement des routes (8% du total national) et plus de la moitié des déplacements régionaux concentrée le long du littoral.
- ✓ Le réseau routier Provence-Alpes-Côte d'Azur est parmi les plus chargés du pays, pour une bonne part en raison du poids du fret routier (140 millions de tonnes de trafic en 2015, soit plus de 10% du trafic national), ce qui induit une forte pollution de l'air.
- ✓ la région comporte un quart des zones ne respectant pas les normes E.U relatives aux particules fines (pollution urbaine sur les 4 principales agglomérations d'Aix-Marseille, Toulon, Nice et Avignon).
- ✓ Un usager de la route perd en moyenne 40 jours par an dans la congestion routière sur l'axe Marseille/Aix, et 25 sur l'axe Sophia - Nice.
- ✓ 350 morts et 10 000 blessés / an sur les routes, soit 1,5 fois le taux national.

L'offre de transports en commun dans l'ensemble de la Région s'est considérablement développée depuis 15 ans

L'offre TER a augmenté de manière significative ces dernières années.

Cependant, le réseau ferroviaire est sous-dimensionné et totalement saturé : 2,5 km de voie ferrée pour 10 000 habitants, soit le plus faible taux de France. La voie Marseille-Vintimille, construite en 1860 pour 1,6 million d'habitants, est aujourd'hui la ligne la plus chargée de France (hors Ile-de-France) avec 280 trains / jour.

Le projet de réalisation de la Ligne Nouvelle Provence-Côte d'Azur/Italie représente une chance unique et nécessaire pour améliorer l'accessibilité de l'est de la région et redessiner un système ferroviaire efficient.

L'offre LER : l'offre des cars régionaux LER s'est également étoffée (+267% depuis 2000) et la fréquentation suit cette croissance (+ 210 % depuis 2000).

Concernant les modes actifs : la marche à pied est prédominante pour des déplacements inférieurs à 1 km. La mobilité à vélo est moins élevée que dans les autres régions alors que les deux roues motorisées sont plus importants. Les déplacements de courtes distances sont majoritaires, (50% des déplacements < 3 km)

et à majorité réalisés en voiture. C'est une réserve importante de report sur les modes actifs.

Toutefois, les dysfonctionnements des transports, notamment ferroviaires dus à la SNCF impactent fortement l'économie régionale, la qualité de vie des résidents et des vacanciers, l'environnement, la santé, le revenu des ménages. Le coût des transports affecte en priorité les personnes les plus en difficulté. En outre, un ménage sur 8 se trouve en situation de vulnérabilité énergétique, soit 256 000 ménages (en 2008), dont 64,4 % présente une précarité du fait de leurs dépenses en chauffage et carburant, principalement des actifs et des ménages vivant en périphérie des pôles urbains ou dans les logements individuels en milieu rural.

Un patrimoine naturel exceptionnel, mais vulnérable qui doit être préservé

La région Provence-Alpes-Côte d'Azur bénéficie d'une richesse paysagère remarquable qui reflète sa diversité : des montagnes alpines au nord et à l'est occupant la moitié de la surface de son territoire, de la vallée du Rhône à l'ouest jusqu'au littoral méditerranéen long de 800 kilomètres. Elle est un réservoir exceptionnel de biodiversité dû à la rencontre de deux régions biogéographiques : alpine et méditerranéenne : ainsi 30% du territoire régional est classé en zone Natura 2000. Dotée de nombreux espaces naturels et cultivés, la région abrite un patrimoine exceptionnel qui constitue un atout majeur et lui confère une identité alliant urbanité et qualité de vie. Cette richesse est reconnue de fait par la présence de 4 parcs nationaux, 7 parcs naturels régionaux et 18 réserves naturelles.

Provence-Alpes-Côte d'Azur est également la 2^{ème} région forestière de France : 50 % des espaces sont boisés, contre 29 % pour la moyenne nationale.

Haut lieu de la biodiversité mondiale, la préservation de sa richesse naturelle exceptionnelle est un enjeu essentiel pour un territoire qui connaît d'importantes mutations induites par les activités humaines : la réduction des surfaces agricoles, une forte urbanisation, le développement d'un réseau d'infrastructures linéaires de transports et d'énergie fragmentant les espaces naturels, des pollutions multiples.

La Trame Verte et Bleue (TVB) couvre 63 % de la superficie régionale, dont 59 % identifié comme réservoir de biodiversité et 4 % comme corridors écologiques. Cette TVB est aujourd'hui fragilisée par la fragmentation induite par la dilatation périurbaine des villes.

Les milieux aquatiques et humides sont d'une qualité globalement bonne, mais subissent de fortes pressions (prélèvements, pollutions, rupture de la continuité, etc.).

Les **eaux superficielles** couvrent 86 % des usages (2/3 en provenance du système Durance-Verdon), 600 structures d'irrigation collective qui irriguent 100 000 ha et génèrent 25 000 emplois. La Région possède des **infrastructures et un patrimoine hydraulique exceptionnels** : 5 000 km de canalisations, Alimentation de 6 000 exploitants agricoles (80 000 ha), 1700 entreprises, 165 communes et 37 000 particuliers. Cependant, ces ressources importantes et ces aménagements performants sont inégalement répartis sur le territoire.

Bien que les eaux souterraines de la région soient moins polluées par les pesticides que dans d'autres régions, elles restent néanmoins à protéger.

Une surexposition aux risques naturels induits par le changement climatique

Cinq types de risques naturels sont présents en région : inondation, incendie, mouvement de terrain, tremblement de terre et avalanche, auxquels s'ajoute l'érosion du trait de côte. Ainsi, toutes les communes de la Région sont exposées à au moins un risque naturel.

Les effets du changement climatique sont déjà perceptibles

Le réchauffement global pourrait se traduire par une élévation des températures d'ici la fin du siècle (+ 1.9° C à 5.5°C) et une augmentation du nombre de périodes de « fortes chaleurs » (supérieur à 40° de 5 à 10j /an). Il se perçoit aussi par une augmentation des risques naturels et une recrudescence des événements climatiques extrêmes touchant les populations, les activités économiques et le patrimoine naturel

Ce réchauffement va entraîner une diminution de la disponibilité de la ressource en eau (en quantité et en répartition dans le temps) : il est attendu une baisse de 10% de la ressource en eau sur le système Durance Verdon en 2050 avec des risques d'augmentation des tensions entre les usages puisque ce seul système approvisionne 60% de l'ensemble des prélèvements du territoire régional. En parallèle, une réflexion doit être conduite sur la préservation des ressources en eau souterraine qui deviennent stratégiques pour une sécurisation des usages en particulier l'alimentation en eau potable.

En matière de valorisation des déchets, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur est l'avant dernière région de France, avec une production de déchets par habitants (667 kg/hab/an) supérieure à la moyenne nationale (594 kg/hab/an).

La situation de la qualité de l'air est un enjeu sanitaire majeur pour la région

La région affiche une mauvaise qualité de l'air notamment sur le littoral, au niveau des grandes agglomérations, pour ce qui concerne les particules fines et les oxydes d'azote. A une échelle élargie aux zones peu denses, une **pollution photochimique à l'ozone est parmi les plus élevées d'Europe**, accentuée par le fort ensoleillement. Le nombre de jours où la qualité de l'air est médiocre, mauvaise ou très mauvaise varie en 2012 de 96 jours à Avignon et Nice, à 153 jours à Marseille.

La région est l'une des plus consommatrices d'énergie en France

Les énergies fossiles dominent, et la **place du chauffage électrique y est très importante**. La dépendance énergétique de la région est démontrée par un déficit de la balance commerciale énergétique de plus de 13 milliards d'euros.

Pourtant, la **région présente un potentiel considérable en matière d'efficacité énergétique**, dans le bâtiment, l'industrie et les transports. Les ressources naturelles exceptionnelles sont un réel atout pour produire des énergies renouvelables, au bénéfice du développement des territoires, du développement économique régional et des emplois : l'hydroélectricité (66%), le bois (23%) et l'énergie solaire (7%).

La production d'énergie renouvelable, couvre 11 % de la consommation finale régionale (2014), contre 20 % en moyenne nationale, et peut progresser sur le parc photovoltaïque de petite capacité, l'éolien, et la biomasse.

Un développement économique à renforcer : à chaque territoire ses atouts, et à chaque filière son excellence

La région compte 1 900 000 actifs sur 5 millions d'habitants et 470 000 demandeurs d'emploi.

Deux secteurs concentrent la moitié des actifs : les secteurs « Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale » et « Commerce, réparation automobile ».

Les dix-huit zones d'emploi, que compte la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, présentent des profils très variés. Cependant, elles disposent toutes **d'atouts porteurs d'attractivité économique**. A la faveur d'une situation géographique favorable, de nombreuses zones d'emploi bénéficient des retombées économiques du tourisme. C'est tout particulièrement le cas des espaces littoraux et des massifs montagneux. La plupart des zones d'emploi de la région sont marquées par une attractivité touristique supérieure aux territoires nationaux de taille comparable. Elle se combine souvent avec une forte attractivité résidentielle qui se traduit en particulier par l'installation de retraités.

La partie sud-ouest de la région, où se concentre l'industrie régionale, est plus attractive au regard du taux d'arrivée d'emplois générés par les activités productives. Les arrivées d'emplois, signes d'attractivité de la sphère productive, sont par exemple nombreuses dans certaines zones de la région. Aix-en-Provence, Istres - Martigues ou encore Arles se signalent par leur dynamisme en la matière

Les fonctions présentielle et métropolitaines sont au cœur de l'économie de Provence-Alpes-Côte d'Azur Elles regroupent plus de **huit emplois sur dix de la région**. Depuis 30 ans, leur poids ne cesse de croître. Néanmoins, fait singulier en France, le nombre d'emplois des fonctions productives augmente en Provence-Alpes-Côte d'Azur depuis le début des années 2000.

20 métiers (sur 87) emploient la moitié des actifs de la région. Ces métiers reflètent certaines spécificités de l'économie régionale : les employés et agents de maîtrise de l'hôtellerie et de la restauration, les professions paramédicales ou encore l'armée, la police et les pompiers.

Les zones d'emplois métropolitaines (Nice, Marseille-Aubagne, Aix en Provence, Cannes Antibes) **sont celles qui sont les plus dynamiques et celles où se positionnent les activités à plus forte valeur ajoutée**. La caractéristique régionale est cependant que les zones de Marseille et Nice attirent relativement moins d'emplois qualifiées

qu'Aix-en-Provence et Cannes-Antibes, plus petites, avec un positionnement technologique plus pointu. Toulon et Avignon restent encore en retrait par rapport à l'attractivité des emplois qualifiés, pour des villes de leur taille. Les emplois touristiques y sont plus importants.

L'attractivité touristique est un levier du développement économique et résidentiel du territoire et bénéficie d'un rayonnement national et international. Source d'activités, d'emplois, de recettes fiscales et de développement des territoires, le tourisme représente 31 milliards de visiteurs par an, 13 % du PIB régional, génère 18 milliards de consommation touristique, 1,5 milliards d'investissements, 148 000 emplois soit 8% de l'emploi régional, 1 emploi sur 10 dans les espaces valléens. L'attractivité touristique concerne quasiment tout le territoire régional

Ainsi, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur est **caractérisée par une économie tertiarisée avec un potentiel industriel à développer**, notamment les secteurs de la chimie/raffinage, l'éco-activités, l'aéronautique, le spatial, la défense et l'agroalimentaire.

Provence-Alpes-Côte d'Azur est aussi la **première région bio de France**, avec une Surface Agricole Utile quatre fois plus élevée que la moyenne nationale. La région est aussi réputée pour sa viticulture et ses cultures maraichères. La région est également la première en nombre de Parcs naturels, moteurs du développement de l'écotourisme.

Plusieurs freins au développement ont pu être identifiés, notamment un tissu économique fragmenté avec une forte proportion de petites structures, une faible présence des entreprises de taille intermédiaire, un taux de création élevé mais un taux de survie plus faible qu'au niveau national.

Les difficultés de transports (routiers et ferroviaires) et **la dépendance à la voiture** (congestion, pollution) **accentuent les difficultés de l'accès à l'emploi** et le bon fonctionnement des entreprises. **Le foncier économique est aujourd'hui constitué majoritairement de zones généralistes** (conflits d'usage, manque de lisibilité et d'attractivité).

Le tourisme souffre d'une concurrence des territoires extérieurs et d'un vieillissement de ses infrastructures (équipements, hébergements, services). Enfin, les conditions de logement difficiles (spéculation foncière et pénurie de logements), notamment pour les saisonniers, ne permettent pas aux employés de se loger.

Les Opérations d'Intérêt Régional (OIR), un levier de développement économique en faveur des territoires

Afin de favoriser l'implantation d'entreprises et attirer les talents, le nouvel exécutif a lancé le 12/10/16 douze **Opérations d'Intérêt Régional (OIR)**. L'objectif est de **concentrer ces dispositifs d'aides et d'accompagnement et de développement économique**. Avec plus d'un milliard d'euros d'investissement et 500 000 emplois potentiellement créés, les OIR constituent le bras armé de **la stratégie économique de spécialisation** décidée par les élus régionaux. Elles sont des projets structurants qui conjuguent une stratégie de filières économiques avec un ancrage territorial identifié.

Vecteurs d'investissements et d'un positionnement visible pour les entreprises, les OIR se veulent des outils d'aménagement du territoire.

12 OIR ont été identifiées : OIR Industrie navale et maritime, OIR Industries du futur, OIR énergies de demain, OIR Thérapies innovantes, OIR Smart Mountain, OIR Smart Grids, OIR Smart City, OIR logistique et mobilité durable, OIR technologies clefs : transition numérique : l'optique/photonique, l'internet des objets, la cyber sécurité, ou encore de big data", OIR Naturalité, OIR Silver économie, OIR Tourisme et Industries Culturelles.

6 sont lancées dès cette année : les OIR Smart Grids, Smart City, Smart Mountain, Thérapies innovantes, Industries du futures et Naturalité.

Les OIR constituent une **opportunité de mieux coordonner et fédérer les acteurs autour des enjeux liés à l'aménagement et au foncier économique**, en s'appuyant notamment sur l'Etablissement Public Foncier Régional (EPF PACA), les agences régionales voire recourir à des partenariats avec les opérateurs des collectivités locales, les établissements publics d'aménagement, etc. Elles permettent de favoriser l'implantation des entreprises, construire et déployer des outils mutualisés de développement économique (plateformes mutualisées d'innovation, de formation, de qualification,...) par, notamment la qualification/requalification/spécialisation des zones d'activité et le renforcement de leurs offres de service, le développement de nouvelles zones d'activité thématiques, la création de pépinières thématiques.

Le SRADDET viendra soutenir la mise en œuvre de ces OIR pour consolider un enjeu de taille : faire monter en gamme l'offre foncière et immobilière. Cela en confortant les modalités d'accès aux zones d'activité, en impulsant des bonnes pratiques d'aménagement, en optimisant la spécialisation des zones existantes et le renouvellement des friches économiques, en favorisant la production de logements pour les salariés.

L'accès à la qualification est un enjeu prioritaire

La transition vers l'emploi est particulièrement difficile dans certaines parties du territoire, où elle concerne près de 3 jeunes sur 10. Ces zones correspondent à l'implantation de sept « missions locales » : Cogolin, Le Luc et Brignoles dans le Var ; Avignon et Valréas dans le Vaucluse ; Martigues et Arles dans les Bouches-du-Rhône. D'autres missions locales sont situées dans des zones presque autant affectées : dans l'est du Var (Fréjus, Draguignan), du Vaucluse (Carpentras, Pertuis), autour de l'Étang-de-Berre, à Toulon et dans les quartiers nord de Marseille.

Un décrochage scolaire trop fréquent : Les jeunes de Provence-Alpes-Côte d'Azur terminent trop souvent leur scolarité sans diplôme (17 %). À l'exception de la Corse, il s'agit du taux le plus élevé de France (14 %). La géographie de ce décrochage scolaire est très proche de celle des difficultés d'insertion. Le Vaucluse, particulièrement autour d'Avignon, est le département le plus touché de la région, avec près d'un jeune de 20-29 ans sur cinq sans diplôme ; on retrouve également l'arrière-pays varois de St-Tropez à Brignoles, Arles, les quartiers nord de Marseille...

Une région attractive pour les diplômés du supérieur

L'enseignement supérieur est au cœur des migrations : le niveau de formation de la population a fortement progressé : au cours des deux dernières décennies entre 1990 et 2012, le nombre d'adultes diplômés du supérieur ou poursuivant des études supérieures a été **multiplié par 2,5** en Provence-Alpes-Côte d'Azur comme en moyenne nationale. Or, l'accès à l'enseignement supérieur s'accompagne de mobilités résidentielles fréquentes. Dans les villes moyennes, en région comme ailleurs, **le nombre réduit d'opportunités d'enseignement supérieur conduit les jeunes à déménager pour poursuivre leurs études.**

La région bénéficie largement de la mobilité des hautes qualifications. En 2012, parmi les 1 151 000 habitants de la région qui sont diplômés du supérieur ou étudiants, plus de la moitié (647 000) ne sont pas nés dans la région ; 184 000 sont nés à l'étranger, ce qui place la région en **seconde position** juste après l'Île-de-France **pour l'accueil de diplômés nés à l'étranger.**

Le désenclavement des territoires ruraux et le développement de la région à partir du numérique

La filière numérique de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur est dynamique : on y dénombrait, en 2012, 22 000 entreprises, organisations et établissements générant 55 000 emplois et un chiffre d'affaires de plus de 14 Milliards €. Les zones les plus actives de cette filière concernent Aix-en-Provence-Marseille, Nice Sophia Antipolis, Toulon et Avignon, territoires labélisés French Tech.

La couverture numérique du territoire, qui repose sur des réseaux de communications électroniques **est une priorité régionale**, au cœur de la construction de « Provence-Alpes-Côte d'Azur, 1^{ère} Smart Région d'Europe ». De fortes inégalités sont toutefois constatées, entre les zones urbaines où les opérateurs déploient leurs propres réseaux et les zones moins densément peuplées sur lesquelles sont déployés des réseaux d'initiative publique. Ainsi en 2015, le taux de couverture en très haut débit était de 29,5 % en moyenne dans la région, mais avec de très forts écarts d'un département à l'autre. Le nouvel exécutif a fait du développement du Très Haut Débit (THD) sur les territoires, un axe essentiel de sa stratégie de développement harmonieux des territoires. Cette nouvelle politique s'articule autour d'un acteur opérationnel, le syndicat mixte ouvert PACA THD.

Des cartes issues de l'atlas régional de l'INSEE, de juin 2016, annexées à ce rapport dans le document support au débat, présentent et détaillent ces éléments de diagnostic et d'enjeu de développement régional.

Cette synthèse de diagnostic fait apparaître les constats suivants :

- *Un territoire contrasté composé d'une diversité de territoires,*
- *Une attractivité de la région aujourd'hui en perte de vitesse, malgré de formidables atouts : la croissance démographique s'essouffle, l'offre de logement est insuffisante, la spéculation foncière est très forte, la consommation des espaces est excessive*
- *Des métropoles structurantes, essentielles au développement, à l'innovation et à la croissance économique, qui attire les diplômés du supérieur,*
- *Des territoires ruraux, notamment alpins, à désenclaver*
- *Des déplacements en constante progression dans un espace polycentrique,*
- *Un développement économique à conforter : à chaque territoire ses atouts, à chaque filière ses excellences,*
- *Un patrimoine naturel exceptionnel mais vulnérable, qui doit être préservé*
- *Une surexposition aux risques, induits par le changement climatique,*
- *L'accès à la qualification est un enjeu prioritaire pour les jeunes,*
- *Une armature numérique à développer*

2 / Propositions de lignes directrices

Face à ces constats, il est proposé de débattre autour des lignes directrices suivantes :

- 1 - Renforcer l'attractivité et la qualité de vie du territoire
 - 2- Organiser un maillage régional équilibré et conforter les centralités
 - 3- Mettre en capacité les territoires en conjuguant diversité et égalité
-

Ces lignes directrices peuvent se décliner de la manière suivante :

1 - Renforcer l'attractivité et la qualité de vie du territoire

Provence-Alpes-Côte d'Azur : un territoire à rayonnement international

- ✓ Valoriser la **position géostratégique de la région** entre Europe, Alpes et Méditerranée, pour développer les coopérations et améliorer la compétitivité.
- ✓ Conforter son **ouverture à l'économie monde**, notamment par le développement logistique, en lien avec les grands ports, aéroports et les grands projets économiques et innovants
- ✓ **Promouvoir des métropoles à rayonnement européen** : assurer les équilibres territoriaux et la reconnaissance de l'intérêt des métropoles pour la compétitivité de la région et de la France
- ✓ **S'inscrire dans les dynamiques du grand sud-est** et des territoires frontaliers : principauté de Monaco, régions italiennes du Piémont et de Ligurie, Euro région
- ✓ **Accompagner la stratégie régionale de développement économique** par des outils d'aménagement adaptés, notamment aux filières régionales prioritaires, OIR, et requalifier les sites existants

Des facteurs clés pour l'amélioration de la qualité de vie et l'attractivité du territoire en Provence Alpes Côte d'Azur

- ✓ **Renouer avec une offre de logements adaptés aux besoins de la population active**, augmenter le parc de logement et le diversifier, en améliorant les performances énergétiques
- ✓ **Valoriser la qualité de vie en région**, par le développement de transports adaptés à la demande avec des offres conformes aux besoins des habitants, dans un environnement préservé
- ✓ **Améliorer la qualité de l'air et la qualité des eaux de surface et souterraines**
- ✓ **Conforter la biodiversité et la préservation des ressources naturelles, des paysages naturels et urbains** pour contribuer à l'attractivité résidentielle et touristique
- ✓ **Offrir des services numériques innovants qui répondent aux besoins des entreprises, des habitants et des touristes**
- ✓ **Engager la prévention, la gestion et un recyclage efficient des déchets**

Un aménagement responsable et durable

- ✓ **Aider les territoires à s'adapter aux effets du changement climatique**, développer de nouveaux modèles d'aménagement sobres en usage des ressources (eau, espace, biodiversité, énergie...)
- ✓ **Favoriser un aménagement compatible avec la maîtrise et la gestion des risques naturels**, en facilitant la capacité de résilience des territoires
- ✓ **Apporter une contribution exemplaire aux objectifs nationaux et internationaux en matière d'énergie**: redéfinir les objectifs régionaux de court, moyen et long termes de sobriété énergétique, pour la dépendance énergétique et développer les énergies renouvelables
- ✓ **Faire de la transition écologique et énergétique un levier de développement économique et social régional**, favorisant l'essor de nouvelles activités et d'emplois notamment dans les domaines de l'énergie, des déchets, de l'économie circulaire
- ✓ Préserver le foncier naturel et cultivé

2- Organiser un maillage régional équilibré et conforter les centralités

Les cœurs de ville au cœur de la vie ! Enjeux de dynamisation et de revalorisation des centres villes et centre-bourgs

- ✓ **Redynamiser les villes et centres bourgs** par une amélioration de la qualité et la diversité de l'habitat, des espaces publics, de l'offre de services et de commerces.
- ✓ Résorber la vacance des logements et des commerces et améliorer la sécurité
- ✓ **Reconquérir du foncier urbain** pour développer une offre nouvelle d'habitat, d'activités, de service et d'espaces publics
- ✓ **Prioriser les implantations commerciales dans les centres urbains**
- ✓ **Créer de nouvelles proximités**, et resserrer l'échelle de la vie quotidienne, et **favoriser la mobilité active** et l'intermodalité (marche, vélo, covoiturage, nouvelles mobilités, transports en commun)

Maitrise de l'espace : enjeux d'une gestion économe du foncier

- ✓ **Reconstruire la ville sur elle-même, densifier**
- ✓ **Maitriser l'étalement urbain**, par la **reconquête des centres** et en conditionnant des implantations nouvelles, à une gestion économe du foncier et l'optimisation des services urbains. (routes, équipements, ZAE...)
- ✓ **Restructurer les espaces périurbains**, à partir de leurs centralités, limiter leurs extensions, intensifier les services
- ✓ **Préserver le foncier agricole**, le protéger de l'artificialisation, pour pérenniser et développer la diversité des filières agricoles, garantir une alimentation de qualité dans les systèmes locaux, et maintenir la typicité des paysages et des

produits, sources d'attractivité touristique et de rayonnement national et international

- ✓ Privilégier la **requalification des ZAE**

Structuration du territoire : conforter les centralités et organiser les réseaux

- ✓ Promouvoir un **développement équilibré du territoire régional**, en confortant une **armature urbaine** lisible pour les espaces métropolitains ruraux ou périurbains.
- ✓ **Équilibrer la répartition des équipements**, en particulier sur les sites à enjeux pour la région (lycées et centres de formation, équipements de santé, quartiers des gares, pôles d'échanges...)
- ✓ **Conforter les fonctions métropolitaines des grandes aires urbaines** en matière d'économique, de recherche, de santé, de formation supérieure, de capacité d'innovation et les mettre en relation avec les équipements de l'ensemble du territoire régional
- ✓ Identifier un **réseau structurant d'itinéraires d'intérêt régional**
- ✓ Assurer un **maillage régional équitable en offre de services de transport de qualité**, pour faciliter l'accessibilité des populations aux emplois et aux services, et structurer la chaîne logistique
- ✓ Organiser les **complémentarités des réseaux et infrastructures de transports** pour garantir la performance d'une offre intermodale et **diminuer la dépendance à la voiture particulière en solo**
- ✓ Anticiper les besoins d'adaptation, d'optimisation et de développement des **réseaux de distribution d'énergie**

3- Mettre en capacité les territoires en conjuguant diversité et égalité

Cultiver les atouts des territoires réaliser leurs potentiels économiques et humains

- ✓ Conforter le **rayonnement des métropoles**, qui concentrent le potentiel de croissance de la Région, et encourager leurs complémentarités
- ✓ Accompagner les **opérations créatrices d'emplois et de croissance** (OIN Plaine du Var, OIN Euroméditerranée, Iter Val de Durance, le Grand Port Maritime de Marseille – ZIP de Fos)
- ✓ **Diversifier les territoires touristiques**, et élargir la saisonnalité : étaler la fréquentation touristique dans l'espace et le temps
- ✓ Promouvoir le développement économique lié à **la mer et au littoral** tout en favorisant les espaces naturels facteurs d'attractivité et riche en biodiversité
- ✓ Développer l'économie de la montagne, maintenir l'accès aux services
- ✓ Préserver les ressources naturelles et la biodiversité

La Région, animatrice privilégiée de la mise en capacité des territoires

- ✓ Soutenir plus spécifiquement les **territoires les plus fragiles** (quartiers politiques de la ville, espaces ruraux, espaces en reconversion, territoires périurbains les plus en difficulté...)
- ✓ Permettre aux différents territoires **d'accéder au développement et aux services**, notamment l'accès à la santé, à la formation et à l'enseignement
- ✓ Concevoir les **modalités de désenclavement des territoires ruraux** essentiellement alpins
- ✓ Garantir un **désenclavement numérique du territoire** par le déploiement de réseaux et de **services performants**
- ✓ Promouvoir une **stratégie régionale de la connaissance**
- ✓ Accompagner les territoires dans leurs **stratégies locales** (Transports, habitat, développement...)

Adapter les outils et des règles au service d'une diversité de territoires et de situations

- ✓ Prendre en compte la **spécificité des territoires en adaptant les règles générales**
- ✓ **Mobiliser des outils et des ressources régionales au service de tous les territoires**, voire les mutualiser à l'échelle régionale
- ✓ Accompagner les territoires en **ingénierie de la connaissance**
- ✓ Négocier des **objectifs**, selon le principe de subsidiarité / réciprocité
- ✓ Proposer des **contractualisations territorialisées**
- ✓ trouver des **points d'équilibre entre production et consommation des ressources** en fonction des capacités énergétique et écologiques du territoire (énergies, eau, sol, qualité de l'air, contribution à la biodiversité, déchets), des risques, et des capacités des réseaux d'énergie et de transports.